

Poste proposé : Assistant Spécialiste à Temps Partagé (ASTP)
Spécialité : Psychiatrie

Entre :

Etablissement 1 (employeur) :

Service de rattachement : **EPSAN – 141 Avenue de Strasbourg – 67170 BRUMATH**

Chef du service : Dr Claude RANDRIANARISOA (pôle G01)

Composition équipe actuelle : 4 praticiens hospitaliers, 2 assistants spécialistes, 1 interne de spécialité

Quotité : 50%

Structure 2 :

Service de rattachement : **Centre Hospitalier Départemental de Bischwiller – 17 Route de Strasbourg – 67240 BISCHWILLER**

Chef du service : Dr CROITORU (pôle médecine et réadaptation), Dr ANDRIANASOLO (Pôle Hébergement et soins gériatriques)

Composition équipe actuelle :

Quotité : 50%

Qu'est-ce qu'un poste d'Assistant Spécialiste à Temps Partagé (ASTP) ?

Le dispositif d'assistant spécialiste à temps partagé est un des leviers au soutien de la démographie médicale sur le territoire du Grand-Est. Ce dispositif permet à des jeunes diplômés, en post-internat de parfaire leur formation de la manière la plus ouverte possible en occupant des postes partagés sur la base de la signature d'une convention d'une durée de deux ans.

Ouverts à toutes les spécialités médicales, les postes d'ASTP doivent permettre aux différents acteurs du territoire de répondre :

- aux actions de coopération dans lesquelles ils peuvent se trouver engagés,
- aux projets médicaux partagés des Groupements Hospitaliers de Territoires devant notamment traduire les objectifs du Projet Régional de Santé,
- et au-delà aux projets de Santé de la Région Grand-Est.
- Initialement conçu pour des partages de postes inter-établissements hospitaliers, il se trouve désormais étendu au secteur ambulatoire afin de favoriser l'exercice mixte partagé entre le secteur hospitalier et le secteur ambulatoire

De manière concrète, ce dispositif favorise l'exercice partagé sur un territoire et l'installation des médecins en Région Grand-Est. Destiné à soutenir la coopération territoriale et médicale ainsi que la participation des jeunes médecins à l'encadrement d'internes et d'étudiants en santé, il tend à aider à la constitution de véritables équipes professionnelles de territoire.

L'engagement de l'ARS Grand Est : financement à 100% du coût annuel brut chargé, pour la durée des 2 ans, auquel s'ajoute le financement à 100% des coûts afférents à la Prime d'Exercice Territorial dues aux ASTP.

Conditions / Profil :

- Etre en post-internat (maximum 4 ans après l'obtention du diplôme d'Etat, soit le DES)
- Avoir soutenu sa thèse
- Etre inscrit à l'Ordre des Médecins + N°RPPS pour une prise de poste au 1er novembre 2020

Spécialité concernée : Psychiatrie (Filière de géronto-psychiatrie)

Descriptif / Projet de formation du candidat / Missions :

▪ Activités cliniques

- Sur le EHDB : activité de liaison et participation institutionnelle : au court séjour gériatrique et SSR ainsi que sur l'EHPAD et l'USLD
- Sur l'EPSAN : Intervention à l'unité intersectorielle de géronto-psychiatrie du territoire 1 et en extrahospitalier aux CMP/HJ de Bischwiller et Wissembourg
- Lien entre l'EHDB et l'EPSAN concernant l'organisation des hospitalisations

L'assistant sera, à chaque fois, supervisé par le praticien hospitalier référent du service dans lequel il intervient.

▪ Activités pédagogiques

Encadrement de l'interne de spécialité du pôle G01 dans le champ de la géronto-psychiatrie.

▪ Activités de recherche

Participation à des projets de recherche clinique et publication des activités de recherche dans des revues scientifiques.

▪ Participation à des activités d'enseignement

Séances de bibliographie et réunion de dossiers concernant les problématiques de la psychiatrie des sujets âgés (psychose vieillissante, mise en institution...)

▪ Activités transversales

Intégration dans le réseau gériatrique et médico-social du bassin de vie dépendant du pôle G01 (CH de Wissembourg, équipe mobile de gériatrie du CH de Haguenau, EHPAD, Equipe de MAIA...).

Liens avec le projet médical partagé du GHT de rattachement :

Projet en lien avec le projet médical partagé du GHT10 (filière psychiatrie)

- Développer la prise en charge des personnes âgées présentant des troubles psychiques
- Prendre en compte la problématique de la démographie croissante de la population vieillissante
- Développer l'interface entre la gériatrie, la psychiatrie, la médecine de ville et les partenaires sociaux

Contexte :

- EHDB et l'hôpital gériatrique de référence du territoire 1
- L'EPSAN :
 - une unité de géronto-psychiatrie intersectorielle de 35 lits
 - Le pôle G01 prend en charge les personnes âgées du bassin de vie de Bischwiller et Wissembourg
- Déficit en médecins généralistes et en psychiatres sur le secteur géographique du pôle G01 et activité croissante concernant les personnes âgées
- Une convention lie les deux établissements. Le temps médical psychiatrique dédié est insuffisant au regard de la demande

Présentation de l'établissement 1, du service concerné... :

EPSAN :

- 2 sites : Brumath avec 4 pôles concernés, pôle G01 (Bischwiller et Wissembourg), pôle G02 (Saverne), pôle G03 (Haguenau), pôle G05 (Brumath)
- Une unité de géronto-psychiatrie intersectorielle (35 lits) sur le site de Brumath
- Hôpitaux de jour de géronto-psychiatrie sur les 4 pôles

La projet d'établissement, en cours d'écriture, comprend des fiches actions prioritaires concernant la psychiatrie du sujet âgé :

- Structurer, harmoniser et renforcer les interventions à domicile en psychiatrie de la personne âgée des pôles G01, G02, G03 et G05
- Coordination de la prise en charge gériatrique
- Faciliter l'accompagnement des personnes en perte d'autonomie (MAIA)

Présentation de la structure d'accueil N°2, (du service concerné...) :

EHDB : 3 pôles cliniques :

- Pôle médecine et réadaptation
- Pôle hébergement et soins gériatriques
- Pôle accompagnement et Handicap

Le projet médical d'établissement comporte notamment les points suivants :

- Développer l'expertise gériatrique
- Améliorer les parcours de soins
- Proposer une prise en charge des troubles aigus du comportement en court séjour gériatrique

Modalités d'organisation de l'activité / du poste :

L'assistant interviendra sur le pôle médecine et réadaptation et le pôle hébergement et soins gériatriques à raison de 5 demi-journées.

Il sera supervisé par les psychiatres référents intervenant dans le cadre de la liaison et par les praticiens gériatres des services concernés.

L'assistant interviendra sur le pôle de psychiatrie du G01 à raison de 5 demi-journées dans l'unité d'hospitalisation de géronto-psychiatrie ainsi que dans les structures extrahospitalières du pôle. Il sera supervisé par les psychiatres référents intervenant dans les unités concernées.

Personnes à contacter :

M. Daniel KAROL, Directeur de l'EPSAN

M. Frédéric JUNG, Directeur Adjoint des affaires médicales

Dr Claude RANDRIANARISOA, Chef de pôle G01

Pour postuler :

Merci d'adresser vos candidatures (CV et lettre de motivation) à la Direction des Affaires Médicales de l'EPSAN, à l'attention de M. JUNG, Directeur Adjoint chargé des affaires médicales – 141 avenue de Strasbourg – 67170 BRUMATH

Pour plus de renseignement sur le dispositif ASTP, vous pouvez contacter l'ARS Grand Est, Direction de la Stratégie, Département Ressources Humaines en Santé : ars-grandest-rh-en-sante@ars.sante.fr